

Protocole sanitaire

Collège François Truffaut - Argentan

Préambule

Le protocole sanitaire du collège F. Truffaut s'appuie sur les directives ministérielles du Protocole sanitaire national intitulé « Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires – 2020-2021 ». Les prescriptions du protocole d'établissement sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances et des préconisations nationales.

Les 5 fondamentaux du protocole sanitaire

- Le maintien de la distanciation physique dans les espaces clos
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels
- La formation, l'information et la communication

	Mesures suivies	Personnels	Equipements et modalités
Nettoyage et désinfection des locaux et matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage avec un détergent usuel ; désinfection à l'aide d'un virucide (norme EN 14476) • Nettoyage des sols et des grandes surfaces utilisées une fois par jour • Nettoyage et désinfection des surfaces les plus fréquemment utilisées par les usagers une fois par jour • Tables du réfectoire nettoyées et désinfectées après le service 	<ul style="list-style-type: none"> • Agents territoriaux • Personnels Education Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel d'entretien professionnel • Produits de désinfection et équipement protection équipement individuel
Sanitaires	<p>Distanciation physique et lavage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de lavage des mains : avant et après chaque changement de lieu, gel ou savon • Flux d'élèves : pas de mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe <p>Hygiène, le nettoyage et désinfection des locaux et matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement régulier en consommables (savon liquide, papier essuie mains) • Essuie-mains en papier • Aération fréquente des locaux : ouverture des fenêtres des salles toutes les heures 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipes éducative et pédagogique • Vie scolaire • Agents territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs points d'eau sont accessibles
Accueil des élèves	<p>Etat de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas mettre son enfant au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille • Prendre la température de l'enfant avant le départ pour l'établissement (ne pas venir si supérieure à 37,8°) • Les personnels respectent cette même consigne <p>Port du masque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire dans tous les espaces clos et les espaces extérieurs <p>Arrivées et flux de personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrée strictement limitée des personnes extérieures dans les bâtiments : port du masque + des mains. Les visiteurs doivent prendre rendez-vous et compléter le registre de passage à la loge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Loge • Secrétariat • Direction • Vie scolaire • Equipes éducative et pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage • Balisage • Accueil physique • Courriels • Site internet CLG • ENT • Appels téléphoniques
Aménagement des salles de classe	<p>Respect de la distanciation physique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la surface des salles le permet, distance minimum d'1 m entre les élèves et avec le bureau du professeur (à respecter lors des séances en groupes). Nettoyage des tables par les professeurs lors des changements des groupes. <p>Brassage des élèves minimisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format « 1 classe = 1 salle », excepté pour les séances de cours en salles spécialisées <p>Aération des salles de classes en l'absence des élèves par une ouverture des fenêtres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agents territoriaux • Equipes pédagogiques 	

Circulation des élèves et des adultes	<p>Distanciation physique et flux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portes intérieures en position ouverte <p>Brassage limité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement de classe par les élèves lors des séances en salles spécialisées • Déplacement des enseignants privilégié • Circulation à sens unique dans le bâtiment C : entrée porte droite / sortie porte gauche 	<ul style="list-style-type: none"> • Agents territoriaux • Equipes pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage
Demi-pension	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des temps de restauration et d'accès : 2 services • Distribution de l'eau : 1 élève par table est autorisé à remplir le pichet, les mains sont nettoyées à chaque déplacement par l'Aed • Nettoyage des tables après les services : Aed et élèves • Les élèves accèdent au self par classe ou groupe et restent aux mêmes tables ou auprès des mêmes camarades chaque jour • Lavage des mains avant et après chaque repas (savon ou gel) 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipes éducative et pédagogique • Agents territoriaux • Vie scolaire 	
Temps de pause	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux jeux autorisés au sein d'un même groupe après une période sans utilisation de 12h • Nettoyage des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels au minimum une fois par jour • Partage d'objets autorisé après un isolement de 24h de ces derniers • Dans la mesure du possible (effectif Vie scolaire) 2 zones de récréations : cours du haut pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} / cour du bas pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipes pédagogiques • Vie scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de circulation (cf annexe) • Les enseignants et la Vie scolaire doivent pouvoir être en contact
Activités sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche repère mise à jour disponible à partir du lien suivant : file:///C:/Users/mrenard/AppData/Local/Temp/rep-res-pour-l-organisation-de-l-eps-71367.pdf • Usage des vestiaires, lorsqu'ils sont accessibles, dans le strict respect des règles sanitaires • Si la forme de pratique implique un engagement modéré des élèves, le port du masque est possible et ne contraint pas à respecter une distanciation physique de 2m • Si la forme de pratique implique un engagement de forte intensité des élèves, le port du masque n'est plus possible et contraint donc à respecter une distanciation physique (élèves et enseignant-e) 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe EPS 	<ul style="list-style-type: none"> • plusieurs espaces extérieurs, dans l'enceinte du collège, sont disponibles
Equipement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Masque des élèves fourni par les familles (usage selon les règles sanitaires à respecter strictement) • Matériel individuel pour les élèves et les personnels : limiter les échanges d'équipement scolaire • Mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) permise soit après désinfection ou isolement de 24h des objets 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels du collège 	<ul style="list-style-type: none"> • « kits » enseignants • Consigne aux familles : équipement type de l'élève

Personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage et désinfection des espaces de travail, aération des lieux de travail • Port du masque obligatoire dans l'enceinte de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels • Communauté éducative 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement de désinfection • Affichage
Information et communication	<p>Personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information des évolutions du protocole <p>Parents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des modalités de poursuite : conditions d'ouverture et d'accueil ; rôle des parents ; organisation de la demi-pension et des EDT • Information régulière des familles de la situation de l'établissement : conditions d'encadrement, situation sanitaire, règlement intérieur, suivi pédagogique <p>Elèves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur le respect des gestes barrière avec rappel du règlement intérieur et du protocole actualisé • Accompagnement par les enseignants : éducation à la santé, soutien pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnels du collège • Communauté éducative • Equipes pédagogiques • Infirmier • Direction 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentiel + mail • Site du collège • ENT • Courriels • Appels téléphoniques • Sensibilisation réalisée à chaque nouvelle arrivée
Procédure de gestion d'un cas Covid-19	<ul style="list-style-type: none"> • Si un élève est identifié cas confirmé covid-19, une éviction de 7 jours pleins minimum est prononcée. • Les personnes, identifiées comme « contacts à risque », doivent faire un test et ne pourront revenir dans l'établissement que si leur test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés si l'élève vit sous le même toit que le cas confirmé. • Lors de leur retour, ces élèves devront impérativement respecter les mesures barrières et porter durant 7 jours pleins un MASQUE CHIRURGICAL fourni par les familles. De plus, les demi-pensionnaires ne pourront pas déjeuner à la cantine au cours de cette période, les familles devront donc prendre leurs dispositions. • En l'absence d'un test PCR négatif passé par l'enfant et présenté lors du retour au collège, l'éviction est prononcée pour 14 jours. • Les personnels et les parents des élèves entrés en contact avec la personne malade sont informés. <p>Identification des « contacts à risque »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque le masque grand public est porté par un cas confirmé et une personne, cette dernière n'est pas considérée comme contact à risque. • Lorsqu'un collégien est cas confirmé, les personnels et les autres élèves ne sont pas considérés comme contacts à risque dès lors qu'ils portent tous un masque grand public. • Lorsque trois cas confirmés surviennent parmi les élèves d'une même classe, toute la classe est considérée comme contacts à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté éducative • Autorités académiques • Conseil départemental 	